

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE**

**COMMUNE DE DOMANCY**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 16 FEVRIER 2024**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	: 19
Nombre de membres élus	: 19
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération ou représentés	: 17
Date de convocation	: 12 février 2024
Date d'affichage de la convocation	: 12 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois de février à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil municipal en mairie de Domancy, sous la présidence de Monsieur Serge REVENAZ, Maire de Domancy.

**ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS :**

Mesdames et Messieurs Serge REVENAZ, Fabienne PEDERIVA, Marie-Paule MOULIN, Christian CHALLAMEL, Sabine SOCQUET-CLERC, Philippe LUX, Pascale DEDIEU (départ à 19h28), Jean-Paul MUGNIER, Ivane BUISSON, Philippe PERNAT, Steve CHALLAMEL (arrivé à 18h27), Florent MARQUET (arrivé à 18h05), Alain LIONS, Caroline SEIGNEUR, Richard MELENDEZ et Adolfo REALI.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Mesdames et Monsieur : Christine BIBOLLET, Michel MEDICI, Natacha JACQUEMET.

**POUVOIRS :**

Monsieur Michel MEDICI a donné pouvoir à Monsieur Serge REVENAZ

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Fabienne PEDERIVA

**Délibération n° : DEL 2024 005**

**OBJET : URBANISME** – Modalités de mise à disposition du public du dossier de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

**Rapporteur : Serge REVENAZ**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121.29 ;  
Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L153-36 et suivants et L.153-45 à L.153-48 ;  
Vu le plan local d'urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 3 juin 2021 ;

Le Plan local d'urbanisme (PLU) a été approuvé par délibération du Conseil municipal du 3 juin 2021. Le PLU n'a fait l'objet d'aucune modification jusqu'à ce jour.

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une modification simplifiée du PLU de la commune de Domancy:

- améliorer la compréhension de certaines règles écrites et faciliter l'instruction ;
- favoriser la prise en compte du contexte agricole, environnementale et paysager ;
- corriger des erreurs de pastillage du bâti agricole.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune doit faire l'objet d'une mise à disposition du public dont il revient à l'organe délibérant d'en préciser les modalités.

Ainsi, le dossier de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à la disposition du public selon les modalités suivantes :

- La mise à disposition du public se déroulera du 1<sup>er</sup> mars au 31 mars 2024 inclus.



Mairie DOMANCY – Conseil Municipal

16 février 2024

- L'avis de mise à disposition du public sera publié au moins huit jours calendaires avant le début de la procédure dans un journal diffusé dans le département.
- Il sera affiché en mairie durant la durée de la procédure, soit pendant un mois.

Le projet pourra également être consulté sur le site internet de la commune : <https://www.domancy.fr/>  
Durant toute la procédure, le public pourra consulter le dossier et soumettre ses observations éventuelles sur le registre papier disponible à la mairie aux jours et heures d'ouverture :

Les lundi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Les mardi et mercredi : de 8h à 12h

Il pourra également adresser ses observations écrites à l'attention de Monsieur le maire, en mentionnant l'objet suivant : modification simplifiée n°1 du PLU, par voie postale ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@domancy.fr](mailto:urbanisme@domancy.fr)

Le dossier tenu à la disposition du public comprend :

- ✓ Le projet de modification simplifiée n°1 du PLU;
- ✓ L'avis émis par les personnes publiques associées ;
- ✓ La décision de l'autorité environnementale.

A l'issue de cette mise à disposition, Monsieur le maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera et se prononcera sur le projet de modification.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante décide à l'unanimité :**

#### **Article 1er**

Approuve les modalités de mise à disposition du public relatives au projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de Domancy,

#### **Article 2**

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférent.

#### **Article 3**

Charge Monsieur le Maire de procéder à l'affichage de la présente délibération en mairie pendant un mois,

#### **Article 4**

Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu :

- de sa publication, en la forme habituelle et au lieu accoutumé, le
- de sa télétransmission au représentant de l'Etat le



Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID : 074-217401033-20240216-DEL2024\_005-DE



Mairie DOMANCY – Conseil Municipal

16 février 2024

Folio DELIB 2024 036

Le Maire,  
Serge REVENAZ



La Secrétaire de séance,  
Fabienne PEDERIVA

Mise en ligne le

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID : 074-217401033-20240216-DEL2024\_005-DE

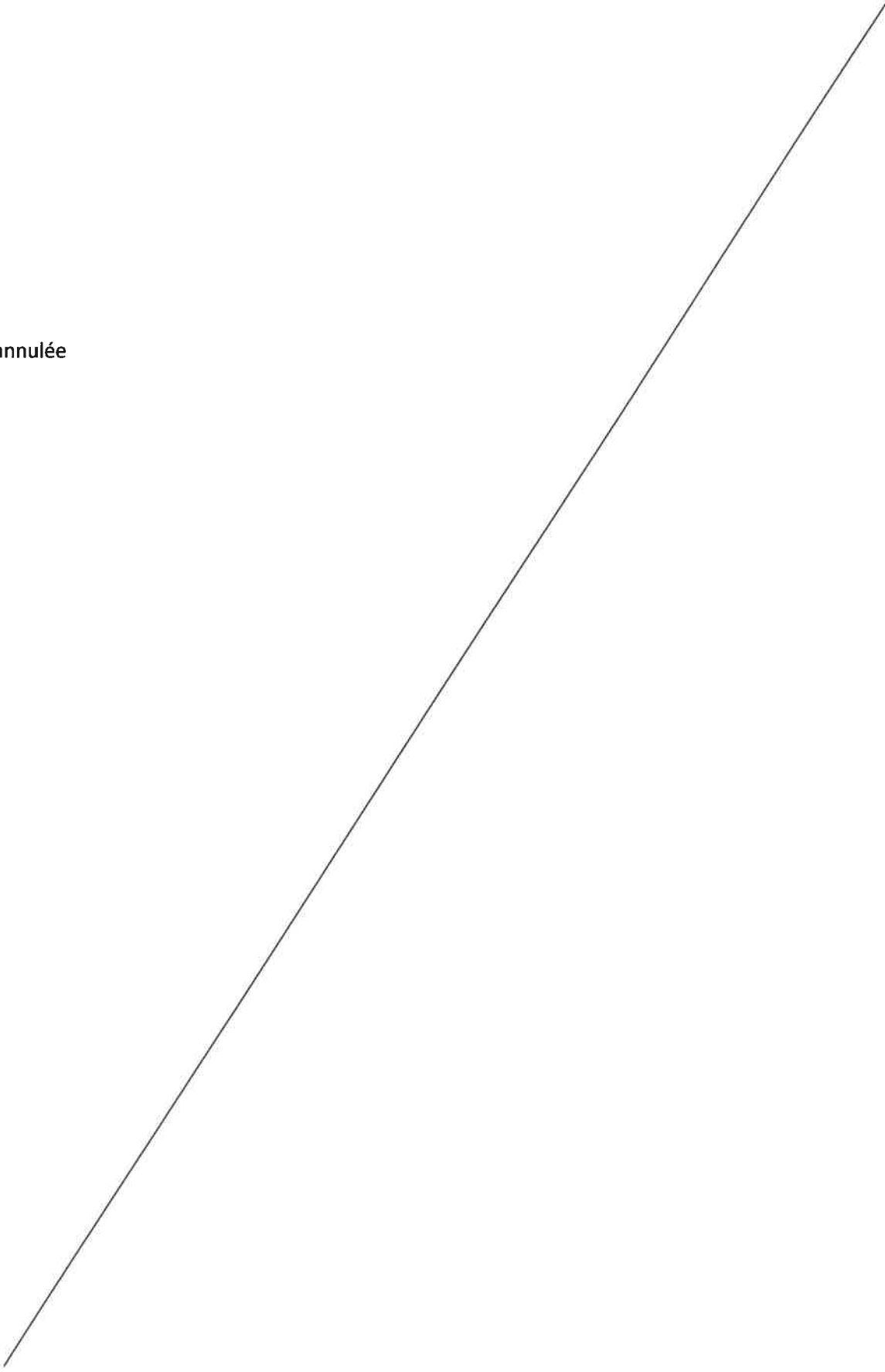


Mairie DOMANCY – Conseil Municipal

16 février 2024

Folio ~~DELIB 2024 057~~

Page annulée



Handwritten signature and initials in black ink, located in the bottom right corner of the page.